



ARRETE N° 2023 - 289
NUMEROTATION ECO-QUARTIER
Rue de Port-Royal Numéro 10

JH/CL

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2213-28,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Mairie de la Commune de Honfleur, en date du 30 Juin 2015, concernant la dénomination des voies formant l'Eco-quartier,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'identifier les immeubles bâtis et non bâtis à partir du Domaine Public et de faciliter leur desserte,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le numéro 10 est instauré, Rue de PORT-ROYAL, dans l'Eco-Quartier, pour le lot numéro 8, parcelles CO numéros 370 et 373, selon le plan ci-joint.

ARTICLE 2 : Les numéros seront fournis par la Mairie, l'installation et l'entretien incomberont aux propriétaires riverains.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur des Postes, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, du Cadastre et à la Police Municipale, aux fins d'information ou d'exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à HONFLEUR, le 3 Juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire :

Jérôme HAMEL

